

un métier

« Avec l'individualisation qu'elle préconise notre société engendre de nouveaux maux : précarisation, solitude, exclusion, ... La perte du lien social qui caractérise nos sociétés modernes n'est pas sans effet sur le psychisme des individus. Souffrance morale, trouble psychique, maladie mentale, hier, apanage d'une psychiatrie institutionnelle balbutiante, aujourd'hui, malaise social qui rend chacun de nous responsable de ses effets. Comprendre ce qui touche chaque être dans son psychisme et son intégrité c'est déjà agir sur ce qu'il en est désormais de la défense des valeurs humaines qui passent forcément par un maître mot : DIGNITE. »

UNE FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE

En psychiatrie et en santé mentale, le travail avec les usagers ne peut se faire véritablement qu'au sein d'une équipe pluridisciplinaire et d'un réseau où les intervenants sociaux tiennent compte des apports spécifiques de chacun.

Dès lors, au-delà d'une réalité de terrain, par l'échange et la mise en commun de leurs pratiques et de leurs réflexions, des professionnels de différentes disciplines s'enrichissent mutuellement.

Les objectifs de la formation sont l'acquisition et le développement de compétences dans le domaine de la relation d'aide avec des personnes souffrant de troubles psychiques qu'elles aient ou non recours aux institutions hospitalières.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Gradués (Bacheliers) des catégories sociale, paramédicale et pédagogique
- Licenciés (Masters) dans les mêmes domaines que les catégories citées ci-avant
- Licenciés (Masters) en Criminologie

L'année de Spécialisation en Travail Psychosocial en Santé Mentale est ouverte aux personnes engagées ou non dans la vie professionnelle.

RENSEIGNEMENTS ET ENTRETIEN PRÉALABLE

Prendre rendez-vous avec Mme Claire LEIDER-SOYEUR avec laquelle un entretien individuel est prévu notamment pour préparer l'année et organiser le stage.

- E-mail : jleider@brutele.be

www.iessid.be

INSCRIPTIONS

Prendre rendez-vous au secrétariat chez Mme Paulina SANTANDER

- Tel 02 629 04 06
- E-mail : santander@he-spaak.be

DÉCOUVERTE DE LA FORMATION

Rendez-vous à 10 heures avec les enseignants

- Samedi 24 mars 2012

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK
CATÉGORIE SOCIALE

- Rue de l'Abbaye 26 | 1050 Bruxelles
- Tel 02 629 04 00
- Fax 02 640 50 42



**Année de spécialisation
travail psychosocial en santé mentale**

CATÉGORIE SOCIALE
HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK



■■■ ANNÉE DE SPÉCIALISATION EN HORAIRE DÉCALÉ

Il s'agit d'un enseignement interactif basé sur l'échange, la confrontation, la réflexion et l'implication personnelle.

Il s'appuie sur l'expérience professionnelle ou de stage des participants. Ce sont eux qui alimentent et enrichissent les cours théoriques et séminaires avec des situations vécues suscitant un questionnement quant aux effets de leurs interventions.

Cet enseignement entre dans le cadre d'une formation continuée d'intervenants sociaux qui doivent faire face à des situations de crise d'une grande complexité.

■■■ MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Prendre rendez-vous au secrétariat chez Paulina Santander
Tel 02 629 04 06 / 02 629 04 00
Email santander@he-spaak.be

■■■ MINERVAL (année 2011-2012)

- Droit d'inscription 460,00 €
- *Droit d'inscription spécifique imposé à certaines catégories d'étudiants étrangers*
Certains frais sont à prévoir dans le cadre d'activités spécifiques.

■■■ INSCRIPTIONS

- Sur rendez-vous
- Avant le 3 juillet 2012
- A partir du 20 août 2012

■■■ AXES DE LA FORMATION

- **AXE CLINIQUE** à partir des expériences sur lesquelles se portent les interrogations de chacun
- **AXE THÉORIQUE** à partir des cours et séminaires, établissant des liens avec l'expérience

■■■ A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

Aux personnes s'interrogeant sur leur pratique en santé mentale, ayant une capacité d'introspection et souhaitant:

- Acquérir un savoir psychiatrique supplémentaire
- Compléter une expérience acquise dans le domaine
- Rencontrer des professionnels de formations diverses
- Effectuer un stage dans des services psychiatriques ou de santé mentale
- Bénéficier de supervisions individuelles et collectives

■■■ PROGRAMME | ANNÉE DE SPÉCIALISATION

QUESTIONS ÉTHIQUES ET POLITIQUES EN SANTÉ MENTALE	30 2
TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE EN PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE	15 2
FORMATION À L'INTERVENTION EN SANTÉ MENTALE	30 2
ECOUTE ET ENTRETIEN EN SANTÉ MENTALE	30 2
LÉGISLATION SPÉCIFIQUE DE LA SANTÉ MENTALE	30 2
APPROCHES MULTICULTURELLES ET SANTÉ MENTALE	30 2
PSYCHIATRIE DE L'ENFANT	30 2
PSYCHIATRIE DE L'ADOLESCENT	15 1
PSYCHIATRIE DES ADULTES, PSYCHOGÉRIATRIE (Y COMPRIS ÉLÉMENTS DE PSYCHOPHARMACOLOGIE)	45 3
INTRODUCTION À DIFFÉRENTS COURANTS PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES	15 2
APPROCHES SYSTÉMIQUES	30 2
APPROCHES PSYCHANALYTIQUES (PARTIE I)	15 1
APPROCHES PSYCHANALYTIQUES (PARTIE II)	15 1
APPROCHE DE LA THÉRAPIE INSTITUTIONNELLE	15 2
SUPERVISIONS INDIVIDUELLES (15H) & COLLECTIVES (30H)	45 13
STAGES	335 13
ENSEIGNEMENT CLINIQUE	30 2
SÉMINAIRES ET VISITES EN PLURIDISCIPLINARITÉ	15 2
TRAVAIL DE FIN D'ANNÉE	15 4

UN DIPLÔME EN ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN «TRAVAIL PSYCHOSOCIAL EN SANTÉ MENTALE» EST DÉLIVRÉ À L'ISSUE DE CETTE ANNÉE.

■■■ QUI SONT LES PARTICIPANTS ?

- Soit des professionnels du secteur de la santé mentale dont le travail peut être assimilé au stage
- Soit des professionnels travaillant dans d'autres secteurs qui effectuent un stage en santé mentale dont la durée est réduite
- Soit des diplômés poursuivant leur formation dont le stage s'étale sur une période de 6 mois minimum

■■■ LES FORMATEURS

La richesse de la formation s'appuie sur la participation d'enseignants choisis au sein de la Haute Ecole et parmi des praticiens de la santé mentale.

■■■ LES STAGES

Les stages ont lieu dans des services ambulatoires de santé mentale et des institutions psychiatriques (habitations protégées, hôpitaux, ...).

Le programme de stage est élaboré en fonction de l'expérience professionnelle du candidat lors de l'entretien préalable.

■■■ ORGANISATION

La formation comprend une pratique supervisée ainsi que des cours et séminaires.

Les cours débutent à la mi-septembre.

Les cours théoriques ont lieu les mardis et jeudis de 17 H 30 à 21 H 30 et les samedis.

Ils sont interrompus pendant les vacances scolaires.

Les participants devront pouvoir se libérer en journée afin de participer aux supervisions individuelles et collectives.

